



CONVENTION de PARTENARIAT

Objet : Convention de partenariat relative à la participation de la ville de Rouen à la recherche-action « Rôle des aînés dans les territoires »

Entre la Ville de Rouen, dont le siège est, Hôtel de ville, 2 Place du Général de Gaulle, CS 31 402 76037 Rouen Cedex, représentée par Nicolas Mayer-Rossignol, Maire de Rouen, dûment autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020.

Ci-après désigné par « la Ville » d'une part,

Et

L'Observatoire national du développement et de l'action sociale
7 square du Roule, 75 008 PARIS
Représenté par Didier LESUEUR, Délégué général,

Ci-après désigné par « l'ODAS » d'autre part.

Vu : Le Code Général des Collectivités Territoriales

Il a été convenu ce qui suit,

Préambule :

Créé en 1990 à la demande des présidents des commissions des affaires sociales de l'Assemblée nationale et du Sénat, l'Odas (odas.net) est une institution dont la vocation est de construire de la connaissance partagée, utile pour l'action publique.

Depuis l'origine, l'Odas observe les acteurs et institutions locales, construisant ainsi une connaissance approfondie de l'impact de la décentralisation et de ses évolutions. L'Odas est ainsi porteur d'une ambition forte pour les collectivités locales, acteurs stratégiques de la cohésion sociale. A cette fin, l'Odas évalue l'impact des diverses politiques sociales : enfance-famille, autonomie, insertion... Son champ d'intervention s'est progressivement élargi à toutes les politiques contribuant à la consolidation des liens sociaux. L'Odas apporte également son concours aux différents acteurs locaux et nationaux pour leur permettre d'acquérir une meilleure connaissance des publics et de leurs besoins sociaux.

Par ailleurs, pour encourager des dynamiques d'innovation locale adaptées, l'Odas a créé en 2006 l'Agence des pratiques et initiatives locales « Apriles » qui repère, expertise et diffuse les innovations portées par une éthique de développement social et susceptibles de produire une transformation durable de la société (odas.apriles.net). Dans cet esprit, le Lab'AU a été créé en 2020 (odas.labau.org),

un site ressource pour changer durablement le regard sur le vieillissement et le handicap et donner toute leur place dans la société aux personnes âgées et/ou en situation de handicap.

Alors que les fragilités et les difficultés ne cessent d'augmenter dans notre pays, il devient de plus en plus urgent de s'attaquer aux causes et de redonner du sens au collectif, afin de retisser les solidarités de proximité et de lutter contre le sentiment de défiance. Un objectif qui ne doit pas concerner uniquement les plus fragiles, mais la société dans son ensemble, car la finalité est de soutenir le développement des liens sociaux et des repères partagés. Ainsi, depuis plus de vingt ans, l'Odas s'est engagé dans la promotion des valeurs qui rassemblent, en invitant à revitaliser la valeur républicaine de fraternité et à développer la citoyenneté (journeecitoyenne.fr ; jncf.fr).

La Ville de Rouen recense une population de séniors qui augmente progressivement (19% des Rouennais ont plus de 60 ans). Selon l'Analyse des besoins sociaux réalisées en 2023, le vieillissement devrait s'accélérer dans les années à venir et des réponses adaptées sont à envisager concernant l'isolement résidentiel, les limitations dans le quotidien et les fragilités économiques, en particulier.

Les enjeux concernent deux axes majeurs :

- Anticiper les conséquences du vieillissement à venir de la population en considérant les besoins et les attentes selon l'âge : adaptation du parcours résidentiel, de l'offre de loisirs et d'animation, valorisation du rôle social des aînés, adaptation des services afin d'accompagner au mieux le bien vieillir.
- Soutenir les séniors les plus fragiles en facilitant le repérage des personnes isolées, en facilitant l'accès aux droits et à l'information, en proposant un niveau de service adapté à la précarité grandissante chez les aînés.

Afin d'anticiper les conséquences du vieillissement de la population d'une part ; s'appuyant sur un tissu associatif et partenarial fort d'autre part ; la Ville de Rouen souhaite pouvoir renforcer la place et le rôle des séniors dans l'espace public.

Afin de pouvoir accompagner le développement d'une approche où l'action publique destinée aux seniors s'appuie sur la mobilisation de ces derniers et non seulement sur les services qui leurs sont dédiés, la commune de Rouen souhaite engager un partenariat avec l'Odas dans le cadre de la recherche-action « Rôle des aînés dans les territoires ».

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention précise les modalités de mise en œuvre du partenariat entre la commune de Rouen et l'Odas dans la recherche-action « Rôle des aînés dans les territoires ».

Article 2 : Objectifs de la recherche-action

Il s'agit de proposer aux élus locaux volontaires de repérer ce qui existe concernant la mobilisation des aînés sur leur territoire et d'initier une synergie des différents acteurs, habitants évidemment compris, afin d'explorer les différentes pistes possibles pour favoriser l'engagement citoyen des aînés. Il s'agit donc de renforcer et/ou de créer des outils facilitateurs pour que le rôle des aînés soit affirmé dans leur environnement. Ainsi, les objectifs de la recherche-action sont :

- Rechercher les leviers susceptibles d'associer le plus grand nombre possible d'aînés à des démarches de revitalisation des liens sociaux et de développement local, en s'appuyant sur leur expérience humaine et professionnelle, leur disponibilité, et leur motivation à être utile. Il

- s'agit de bâtir une nouvelle offre de bénévolat et de participation citoyenne la plus diversifiée possible, en veillant à la complémentarité entre emploi et bénévolat.
- Rechercher de nouveaux modes de coopération entre les communes, les départements, les organismes de protection sociale, les divers services de l'Etat impliqués sur le terrain, les associations et les habitants pour passer d'un partenariat formel et ponctuel à un partenariat de conviction et d'action globale.
- Dégager de ces diverses actions des préconisations stratégiques et opérationnelles pouvant intéresser tous les autres territoires, la recherche-action étant évidemment l'occasion d'un partage d'expériences et de bonnes pratiques.

Article 3 : Méthodologie

La Ville et l'Odas agiront dans une logique permanente de co-construction et en recherchant la participation des différents acteurs, dont le périmètre et les modalités seront adaptés en fonction des besoins et des sujets.

L'Odas est engagé depuis son origine dans la production de connaissances utiles pour les décideurs et les acteurs locaux et nationaux dans tous les champs de l'action sociale. La présente convention de partenariat permettra à l'Odas de mettre à disposition de la Ville de Rouen cette connaissance et cette méthodologie et de continuer à les enrichir.

L'Odas s'appuiera sur son savoir-faire et ses connaissances pour proposer une animation de co-construction dans la visée mentionnée ci-dessus. Son approche s'appuie notamment sur la création et l'entretien d'un climat de confiance afin d'accompagner les acteurs et les groupes dans la conception et la mise en œuvre d'une nouvelle organisation, mieux adaptée aux besoins des habitants. L'Odas participe, anime ou co-anime des temps de réflexions et de construction de réponses concrètes.

Les modalités précises du déroulement de la démarche ainsi que son calendrier seront établies d'un commun accord entre les parties signataires de la présente convention de partenariat

Article 4 : Engagements des parties

La collectivité s'engage à mobiliser les ressources nécessaires pour conduire cette recherche-action. Elle désignera un chef de projet, interlocuteur opérationnel de l'Odas. Ce chef de projet veillera à la mobilisation des différents contributeurs et à l'organisation des différents temps de travail.

Aussi, l'Odas assurera l'animation de l'ensemble de la démarche et mobilisera les ressources nécessaires pour sa bonne conduite. L'équipe projet sera composée d'un chargé d'études et d'un conseiller de l'Odas, sous la direction du délégué général.

Article 5 : Coût et financement de la recherche-action

La recherche-action menée par l'Odas est soutenue à l'échelle nationale par l'Agence Nationale de la Cohésion des territoires qui finance une partie du coût des travaux. Afin d'appuyer la démarche et son engagement dans les travaux, la collectivité s'engage à verser à l'Odas une participation annuelle de 2000€ selon l'échéancier suivant :

- 2 000 € à la signature de la convention ;
- 2 000 € 12 mois après la date de signature de la convention

Article 7 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour deux ans. Les parties se réservent la possibilité d'adapter la méthode et les ressources mobilisées d'un commun accord. Les modifications substantielles seront formalisées par voie d'avenant ou par une nouvelle convention.

Article 8 : Propriété intellectuelle

L'ODAS est propriétaire des résultats et la Collectivité bénéficie d'un droit d'usage. Elle peut utiliser librement pour ses propres besoins les contenus de tous les documents produits pendant le déroulé de la recherche-action.

Article 9 : Litiges

Dans le cas où l'interprétation ou l'exécution de la présente convention soulèverait un différend, les parties s'engagent à rechercher une solution à l'amiable. A défaut, le différend pourra être porté devant les instances compétentes.

Article 10 : Conditions de dénonciation

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis de trois mois. La dénonciation prendra effet un mois après la date de réception de la lettre.

Article 11 : Clause exécutoire

La présente convention est dispensée du droit de timbre et de la formalité d'enregistrement. Elle deviendra exécutoire après avoir été revêtue de la signature des parties contractantes.

A, le

en 2 exemplaires originaux

Pour la Ville de Rouen
Le Maire
Nicolas MAYER-ROSSIGNOL

Pour L'ODAS,
Le Délégué Général
Didier LESUEUR